

Vos questions / nos réponses

Que faire quand on est parent d'un drogué

Par [Nadys](#) Postée le 10/09/2024 09:32

Bonjour, je me tourne vers vous car mon fils de 42 ans est accro à la drogue depuis son adolescence. Il a fait plusieurs cures de desintoxication. Il a replongé et je ne sais plus quoi faire. Il est un danger pour lui même et pour les autres. Que puis-je faire pour l'aider ?? Je suis à bout...
Merci d'avance de vos réponses. Cordialement

Mise en ligne le 13/09/2024

Bonjour,

Il est très compréhensible et bien légitime que vous ayez le souhait que votre fils se soigne de son addiction. Vous nous indiquez que son parcours de consommation est ancien, par conséquent il n'est pas rare qu'il faille plusieurs tentatives d'arrêt pour parvenir.

En votre qualité de parent, vous ne pouvez que le soutenir et l'encourager afin qu'il ne se décourage pas et qu'il garde à l'esprit sa volonté de se sevrer.

Vous ne nous indiquez pas quels types d'établissements en addictologie il a pu intégrer par le passé.

Pour rappel, il existe plusieurs modalités de prise en charge en addictologie.

Le sevrage peut s'envisager dans des séjours dont la durée peut varier d'une à plusieurs semaines.

Ces étapes de soins peuvent être complétées par des soins de suite et de réadaptation en addictologie (SSRA), dont la durée sera plus importante. Ces séjours visent à consolider le sevrage au travers d'activités thérapeutiques, sportives, créatives, groupes de parole, éducation thérapeutique, etc. Il est possible d'effectuer une postcure en milieu rural ou urbain, n'importe où sur le territoire national.

Ces séjours de consolidation de sevrage peuvent également s'envisager dans le cadre d'un hôpital de jour. Cette possibilité permet au patient de réintégrer son environnement habituel tout en maintenant une prise en charge en journée ou en demi-journée.

Enfin, il existe des établissements qui s'apparentent à des lieux de vie dont le séjour peut varier entre 6 mois et 1 an. Il s'agit des Centres Thérapeutiques Résidentiels (CTR). L'orientation est nationale. Le patient s'investit dans son projet thérapeutique, dans une dynamique collective. Le séjour est rythmé par des activités diverses contribuant à stabiliser l'arrêt des consommations et à retrouver un équilibre.

Nous ne disposons pas d'éléments précis concernant la situation de votre fils. C'est pourquoi, nous vous joignons en bas de page quelques liens issus de notre site internet pour mieux appréhender les possibilités de soins susceptibles de l'intéresser.

Bien entendu, il est essentiel que la démarche vienne de votre fils et qu'il s'engage et adhère pleinement à son projet de soins. Lui seul peut se mobiliser.

Cependant, il peut être intéressant de lui indiquer ces pistes d'orientation.

Par ailleurs, nous sommes bien conscients que l'entourage souffre et s'inquiète pour leur proche. Ainsi, il nous paraît important que vous puissiez également être soutenue dans ce contexte en votre qualité de parent.

Sachez qu'il existe des consultations prévues pour l'entourage des personnes dépendantes. Celles-ci sont gratuites, confidentielles et individuelles.

Elles ont lieu dans des Centre de Soins d'Accompagnement de Prévention en Addictologie (CSAPA). Des entretiens sont possibles pour évoquer la situation et bénéficier de conseils adaptés à votre réalité. Médecin addictologue, psychologue, infirmier sont en mesure de vous soutenir dans cette situation en vous apportant des pistes de réflexion pour favoriser un positionnement aidant.

Si cette perspective vous intéresse, nous vous joignons les coordonnées d'un CSAPA proche de vous. Il suffit de les contacter pour prendre rendez-vous.

Enfin, notre site internet propose un outil permettant d'interagir avec d'autres internautes connaissant une situation similaire à la vôtre. Il s'agit de notre forum des discussions pour l'entourage. Cela peut être intéressant en vue d'un partage d'expérience et du soutien. Vous trouverez également ce lien en bas de page.

En attendant, si vous souhaitez obtenir plus d'informations sur les prises en charge possibles pour votre fils, nous sommes bien sûr disponibles pour échanger. Le service est accessible par téléphone au 0800 23 13 13 (appel anonyme et gratuit) tous les jours de 8h à 2h. Également par chat via notre site internet de 14h à minuit du lundi au vendredi et de 14h à 20h le week-end.

Avec tous nos encouragements.

Bien à vous

Pour obtenir plus d'informations, n'hésitez pas à prendre contact avec les structures suiv

[CSAPA AVASTOFA La Seyne](#)

73, boulevard de Stalingrad
83500 LA SEYNE SUR MER

Tél : 04 98 00 25 05

Site web : www.avastofa.fr

Accueil du public : Lundi de 9h à 12h15 et de 13h30 à 19h15, mardi et mercredi de 9h à 12h15 et de 13h30 à 17h, jeudi de 13h30 à 17h, vendredi de 8h à 12h15 et de 13h30 à 16h30.

Consultat° jeunes consommateurs : Sur place, de préférence le mercredi aux horaires d'ouverture du CSAPA, mais d'autres horaires sont possibles. Ou en équipe mobile (psychologue) intervenant à la Maison de santé à Beausset, joignable au 07 78 07 66 09

Substitution : Centre Méthadone : la délivrance se fait le lundi de 9h à 12h, le mercredi de 9h à 12h et le vendredi de 8h à 12h par les infirmières.

Service mobile : le CAARUD mobile est joignable au 06 34 19 42 91, de 9h à 17h, pour mise à disposition de matériel stérile, TROD, informations et conseils en réduction des risques, petits soins etc... sur le territoire de l'Ouest du Var.

Autre : Consultation avancée au Beausset : le mercredi de 9h à 12h au Pôle Saint Exupéry (80 chemin du Rouvet). Intervention d'un binôme psychologue/infirmière. Prendre rendez-vous auprès du secrétariat du CSAPA.

[Voir la fiche détaillée](#)

En savoir plus :

- [Forums Drogues info service](#)
- [Le sevrage](#)
- [La consolidation, un apprentissage de la vie sans drogue](#)
- [Les soins résidentiels après l'arrêt](#)